



N° 5658
Reçue le 02.02.2022
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 02.02.2022

Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 2 février 2022

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à Monsieur le **Ministre de l'Économie** et à Madame la **Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable** concernant **la croissance des prix dans le secteur de construction.**

Suite aux pénuries de matériaux dues au choc induit par la pandémie, l'on a pu constater au cours des derniers mois une augmentation considérable des prix de matières premières dans le secteur de la construction. Selon le STATEC, les prix dans la construction résidentielle ont augmenté de 9,4% en un an, le taux de variation annuelle atteignant ainsi son plus haut niveau depuis octobre 1980. Cette augmentation devrait en principe s'avérer temporaire puisqu'elle est la conséquence de perturbations dans les chaînes de valeur causées par la pandémie et de la forte demande suite à la reprise économique au niveau mondial.

En même temps, l'on observe que, malgré les pénuries de matériaux, les matières nécessaires à la construction qui sont produites localement voire régionalement sont souvent exportées, notamment en Chine. C'est le cas par exemple du bois de construction, dont l'augmentation des prix a été considérable au cours des derniers mois suite à une pénurie mondiale.

Afin de favoriser une économie aux circuits circulaires et régionaux, le Gouvernement a notamment prévu de mettre en place le projet « e-Holzhaff » qui vise à fournir aux producteurs de bois une plateforme en ligne afin de commercialiser leur produit au niveau régional. Cependant, la mise en place de ce projet, annoncée pour fin 2021, a été repoussée.

En ce qui concerne le bois de construction, il convient aussi de noter que face à des étés de plus en plus chauds, nos forêts souffrent aussi de plus en plus d'attaques de scolytes (« Borkenkäfer »). Ce bois étant de qualité réduite, il peut, sous certaines conditions, encore être utilisé pour la construction.

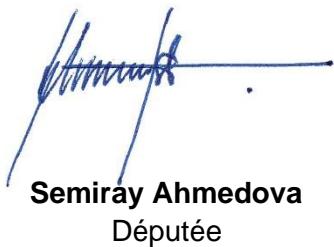
Dans ce contexte, je voudrais avoir les renseignements suivants de la part des Ministres :

- 1. Les Ministres sont-ils d'avis que l'augmentation des prix dans le secteur de la construction est en effet un phénomène temporaire ?**

- 2. Les Ministres peuvent-ils fournir des chiffres sur les quantités de bois de construction annuellement produites au Luxembourg et qui sont exportées ? Peuvent-ils fournir les chiffres par pays d'exportation et pour les cinq dernières années ?**

- 3. Dans quelle mesure le bois affecté par les scolytes est-il utilisé dans la construction au Luxembourg ? Les Ministres peuvent-ils fournir des chiffres afférents pour les cinq dernières années ?**
- 4. Les Ministres peuvent-ils fournir des chiffres sur les quantités de bois qui sont annuellement affectées par les scolytes au Luxembourg et ceci pour les cinq dernières années ? Peuvent-ils aussi fournir des chiffres pour les cinq dernières années concernant les quantités de bois affectées par les scolytes qui sont exportées annuellement et ceci par pays d'exportation ?**
- 5. Quelles sont les raisons pour le retard de la mise en place de la plateforme « e-Holzhaff » ? Endéans quel délai la plateforme deviendra-t-elle opérationnelle ?**
- 6. De manière générale, comment les Ministres envisagent-ils favoriser à l'avenir un approvisionnement plus local voire régional en matériaux de construction ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.



Semiray Ahmedova
Députée



Réponse commune de Monsieur le ministre de l'Économie, Franz Fayot, de Madame la ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, à la question parlementaire n°5658 du 2 février 2022 de Madame la Députée Semiray Ahmedova au sujet des la croissance des prix dans le secteur de la construction

1)

Les prix de la construction sont sous pression au Luxembourg et continuent de croître à un rythme soutenu. L'indice des prix de la construction (IPCr) du STATEC a augmenté de +9,4% entre octobre 2020 et octobre 2021. Ce dynamisme exceptionnel peut être expliqué par le renchérissement de nombreux matériaux de construction au niveau international. On assiste à un double phénomène : d'une part, à un phénomène temporaire de rattrapage dû à la vigueur de la reprise de l'activité mondiale combinée à une demande élevée ; d'autre part, à des sévères difficultés d'approvisionnement liées à des goulets d'étranglement dans les chaînes de production et de la logistique.

Le rebond de l'activité économique au niveau international en 2021, accompagné par des restrictions sanitaires dans le cadre de la pandémie Covid-19 pesant sur les activités, s'est ainsi accompagné de fortes tensions sur l'appareil productif. L'offre peine à suivre la demande, un phénomène renforcé par des difficultés d'approvisionnement et goulets d'étranglement dans les chaînes de production. Ces difficultés tiennent aux pénuries de matériaux et de produits intermédiaires mais aussi à des phénomènes de saturation dans la chaîne logistique. Par exemple, le fret maritime mondial fait face à de fortes tensions et le coût du transport de containers a flambé. S'y ajoute encore un niveau élevé des coûts de l'énergie. Ces facteurs limitent donc la production dans l'industrie et la construction : elles renchérissent le prix des intrants avec des impacts à la hausse sur les prix à la production, pouvant par la suite se transmettre sur les prix à la consommation et causer l'inflation.

A titre d'exemple, en février 2022, la Commission européenne a revu à la hausse ses prévisions d'inflation pour rendre compte des effets du niveau élevé des prix de l'énergie, mais aussi de la propagation des tensions inflationnistes à d'autres catégories de biens depuis l'automne. Avant l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la Commission estimait que la zone euro atteindrait un pic au premier trimestre 2022. A mesure que s'atténueraient les pressions exercées par les problèmes d'approvisionnement et par le niveau élevé des prix de l'énergie, l'inflation devait reculer à environ +2% au quatrième trimestre 2022, puis rester en 2023 en-dessous de l'objectif de +2% de la Banque centrale européenne (BCE). Globalement, l'inflation annuelle dans la zone euro devait passer à +3,5% en 2022, puis redescendre à +1,7% en 2023. Néanmoins, pour la Commission européenne, les incertitudes restent élevées et les risques entourant les perspectives d'inflation sont nettement aggravés par les tensions géopolitiques en Europe de l'Est qui se sont entretemps aggravées. Pour la BCE aussi, l'inflation devrait rester élevée plus longuement qu'anticipé précédemment mais devrait ralentir dans le courant de l'année. Ces estimations sont susceptibles d'être revues dans la semaines à venir en fonction de l'évolution de la crise actuelle.

Dans ses prévisions d'inflation pour le Luxembourg, le STATEC a aussi révisé à la hausse ses prévisions pour 2022 à cause de l'accentuation récente des pressions inflationnistes. L'inflation ralentirait à l'horizon

2023 notamment suite à l'essoufflement de l'impact haussier de l'énergie. Le STATEC prévoit ainsi que l'inflation au Luxembourg, mesurée par l'Indice des prix à la consommation national (IPCN), se situera à +4,4% en 2022 et +1,3% en 2023 (scénario central).

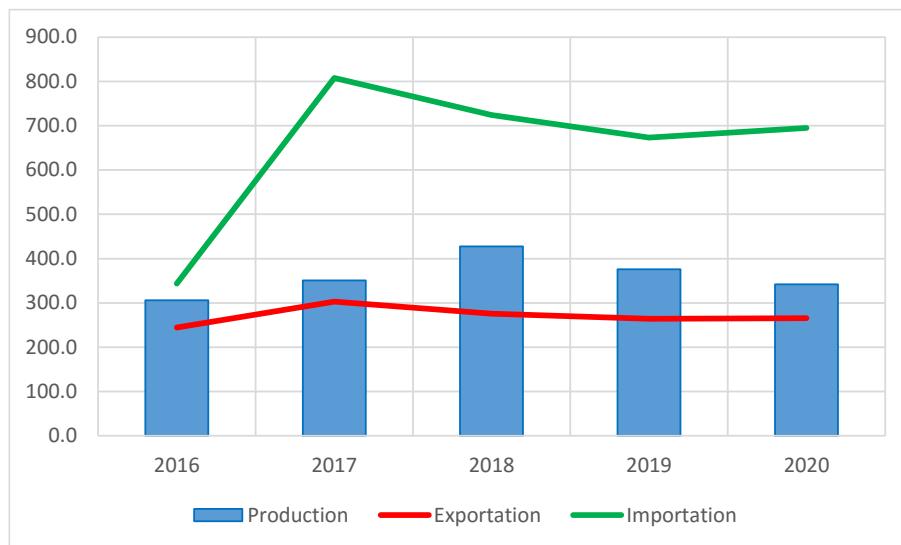
Le dynamisme exceptionnel des prix ne devrait donc rester que passager et temporaire, la question est de savoir jusqu'à quand et de savoir quel sera l'impact de l'environnement international. La pandémie actuelle est une situation unique, avec des différences considérables par rapport à l'évolution de l'inflation en temps « normal », et nécessite un suivi étroit et ajoute surtout à l'incertitude entourant les perspectives d'inflation. L'invasion de l'Ukraine par la Russie et les tensions géopolitiques jouent aussi un rôle considérable. Pour les problèmes d'approvisionnement, les analystes internationaux s'attendent à l'heure actuelle à une détente plus tard dans l'année, sachant que cela dépendra largement de l'évolution de la pandémie. Selon les hypothèses actuellement prises en compte, le desserrement progressif de ces goulots d'étranglement et l'essoufflement de l'impact haussier de l'énergie devraient réduire les pressions inflationnistes à partir du deuxième semestre de 2022.

2)

Le STATEC met à disposition sur son site Internet¹ des données annuelles sur la production, l'importation et l'exportation de bois brut (en 1.000 m³) au Luxembourg. Au cours des cinq dernières années (2016-2020), le volume de la production de bois brut au Luxembourg est passé d'environ 306.000 m³ à 341.000 m³ selon les derniers chiffres disponibles. Sur la-même période, il ressort que le Luxembourg a importé plus de bois brut qu'il n'en a exporté.

Des données plus détaillées concernant les volumes par pays d'exportation ne sont pas disponibles auprès du STATEC.

Figure 1: Production, importation et exportation de bois brut (en 1.000 m³) de 2016-2020



Source : Administration de la Nature et des Forêts / STATEC

¹ Pour plus de détails :

https://statistiques.public.lu/stat/TableViewer/tableViewHTML.aspx?sCS_ChosenLang=fr&ReportId=13390#WDS_rw_summary_0_2

3)

Le bois scolyté peut être utilisé pour la construction seulement si les arbres ont été récoltés en forêt et sciés avant que ne débute leur dégradation par transformation chimique des composés principaux du bois, la cellulose et la lignine, car cette transformation chimique altère ses propriétés physiques. La dégradation chimique débute en général après une saison de végétation pour les arbres et bois d'épicéa qui sont restés en forêt ou stockés à l'extérieur.

Il n'y a pas de chiffres concernant l'utilisation de bois scolytés dans la construction au Luxembourg, car les bois utilisés ne sont pas répertoriés séparément dans les processus d'usinage en raison de leurs caractéristiques semblables.

4)

Les informations concernant les quantités de bois affectés par les scolytes peuvent être déduites des données de récolte et de vente de bois. Ces données n'existent que pour les forêts publiques. En ce qui concerne la récolte de bois scolytés dans les forêts publiques, on constate une forte augmentation des volumes récoltés depuis 2018 pour atteindre 60% du volume total des épicéas coupés (voir tableau 1).

Tableau 1 : Coupes d'épicéas en forêts publiques

| (m ³ sur écorce) | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|-----------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| bois sains | 46.450 | 46.267 | 52.563 | 51.667 | 47.179 |
| bois scolytés | 4.552 | 11.515 | 25.750 | 25.201 | 27.819 |

Il faut cependant noter que tous les bois scolytés en forêts publiques ne sont pas exploités et vendus, notamment les bois fortement détériorés. Les arbres scolytés isolés, en petits groupes ou se situant dans des zones topographiques, pédologiques et écologiques sensibles, sont laissés sur pied dans un but de biodiversité pour augmenter le stock de bois morts, un habitat naturel de prédilection pour de nombreuses espèces inféodées, souvent rares.

Les quantités de bois d'épicéas provenant des forêts publiques achetées directement par des négociants ou des industries ayant leur siège social à l'étranger sont très faibles (voir tableau 2), de l'ordre de quelques % seulement. Il n'y a pas d'informations concernant la forêt privée. Il est cependant courant qu'une part indéterminée du volume acheté par des négociants ayant leur siège social au Luxembourg soit ensuite exportée à l'étranger. Une distinction selon la qualité des bois n'est pas disponible.

Tableau 2 : Vente directe à l'étranger d'épicéas provenant des forêts publiques

| (m ³ sous écorce) | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|------------------------------|------|------|-------|------|------|
| Belgique | 832 | 695 | 4.492 | 350 | 606 |

5)

En tant que coordinateur du projet « e-Holzhaff », Luxinnovation avait initialement estimé que le lancement de cette plateforme pourrait se faire fin 2021, sur base d'un prototype développé en collaboration avec les acteurs privés et publics du secteur du bois au courant de l'année 2021. Il s'avère cependant que les efforts pour structurer la plateforme selon un modèle de partenariat public-privé nécessitent plus de temps.

Afin de ne pas retarder davantage la mise en opération de la plateforme, il est actuellement envisagé que Luxinnovation gère elle-même la plateforme dans une première phase, tout en continuant à explorer des opportunités pour impliquer des acteurs privés intéressés à s'investir directement dans le projet dans une phase ultérieure. La mise en opération de la plateforme sous cette forme devrait ainsi pouvoir se faire au plus tard au 3ème trimestre 2022.

6)

En dehors de la mise en opération de la plateforme « e-Holzhaff » qui viendra compléter l'offre de bois brut ou recyclé sur le marché par le recours à du bois local ou régional, d'autres projets pour favoriser un approvisionnement plus local, régional et aussi circulaire dans le domaine de la construction au Luxembourg sont envisagés.

Ainsi, une étude commanditée par Luxinnovation a été menée conjointement par l'Université et le LIST au sujet de la pénurie dans le domaine de la construction et les chaînes d'approvisionnement. Cette étude, réalisée après consultation des acteurs de la construction au Luxembourg, s'est focalisée sur les impacts de cette pénurie ainsi que sur les tendances à long terme. Elle a mis en évidence que les matériaux les plus impactés sont l'acier et différents types de métaux, le bois et les dérivés du pétrole, mais qu'indépendamment de la pénurie le secteur souffre d'un manque d'emploi qualifié.

Bien que l'étude ait confirmé que l'approvisionnement du secteur est largement dépendant de facteurs mondiaux sur lesquels le pays a peu d'influence, elle a souligné qu'il importe que le secteur de la construction et de la logistique tire efficacement parti des technologies existantes telles que les outils d'acquisition, de suivi et d'usage des données, les processus d'automatisation ainsi que les nouvelles méthodes de préfabrication, de construction modulaire et de design circulaire. Elle a aussi avancé quelques pistes à explorer au niveau national et régional pour diversifier les matériaux et favoriser le recours à des matériaux recyclés.

En ligne avec certains enseignements tirés de l'étude de l'Université et du LIST, Luxinnovation a initié différents projets :

- pour réduire la dépendance de importations de bois par le développement de la filière bois au Luxembourg et dans la région,
- pour sécuriser davantage la production de béton au Luxembourg moyennant le recyclage,
- et pour explorer des possibilités de réemploi de matériaux de déconstruction.

Ainsi, un projet de développement d'une plateforme de déconstruction est à l'étude. Il s'agira d'apporter une solution pour rassembler et rendre disponible sur le marché des produits et matériaux issus de la déconstruction sélective d'immeubles. Des acteurs du secteur privé et de la recherche sont impliqués dans l'étude et l'élaboration du concept.

Un autre projet adresses la problématique du recyclage du ciment. Une étude sur les volumes disponibles sur le territoire luxembourgeois, des solutions techniques pour le recyclage de ce type de ciment, la viabilité économique et l'impact sur les émissions CO₂ est en cours.

Finalement, un projet de ré-emploi des fenêtres de bâtiments est en préparation. En collaboration avec plusieurs acteurs du secteur privé un concept circulaire de réutilisation de fenêtres d'anciens immeubles est à l'étude.

A souligner également que les récentes initiatives de la Commission européenne dans le cadre de sa stratégie industrielle constituent un des moyens pour mieux pouvoir remédier dans le futur à une pénurie des matériaux de production. A la lumière des leçons tirées de la pandémie, le principal défi est de renforcer les capacités de production au sein de l'Union européenne en vue de renforcer son autonomie et sa résilience. Le tissu industriel de l'UE est varié, mais il existe des liens étroits entre les différents écosystèmes et chaînes de valeur car tout est interconnecté. Le secteur industriel européen, et donc aussi luxembourgeois, peut uniquement fonctionner dans un véritable marché intérieur des biens et des services, dans lequel il n'existe pas de frontières, et pour lequel le ministère de l'Économie plaide au niveau des instances européennes.

Dans le cadre du projet de loi sur les forêts (PL7255), le Gouvernement entend mettre en application un nouveau règlement grand-ducal sur la vente des bois provenant des forêts publiques en prévoyant la possibilité de vendre des bois de qualité par contrats d'approvisionnement aux industries de la transformation de la Grande Région si celles-ci s'engagent à approvisionner à leur tour le marché local en produits de bois finis destinés à la construction.

Luxembourg, le 04/03/2022

Le Ministre de l'Économie

(s.) Franz Fayot